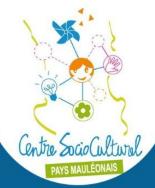
Le Secteur Enfance



Guide Pratique





Septembre 2024



SOMMAIRE



Sommaire	P.2
Le Centre Socio-Culturel	P.3
10 lieux d'accueil d'enfants	P.4
Les horaires	P.6
Modalités d'inscriptions	P.8
Facturation	P.9
Règlement de fonctionnement	P.10
Infos +	P.16

LE CENTRE SOCIO CULTUREL



<u>Dans ce livret</u>, vous trouverez toutes les informations pratiques relatives aux différentes activités du secteur enfance organisées par le Centre Socio-Culturel : **accueil périscolaire**, **mercredi**, **accueil de loisirs des vacances**.

Il est essentiel que chaque famille prenne connaissance de ces informations et s'engage au bon déroulement des activités en signant le règlement de fonctionnement page 15.

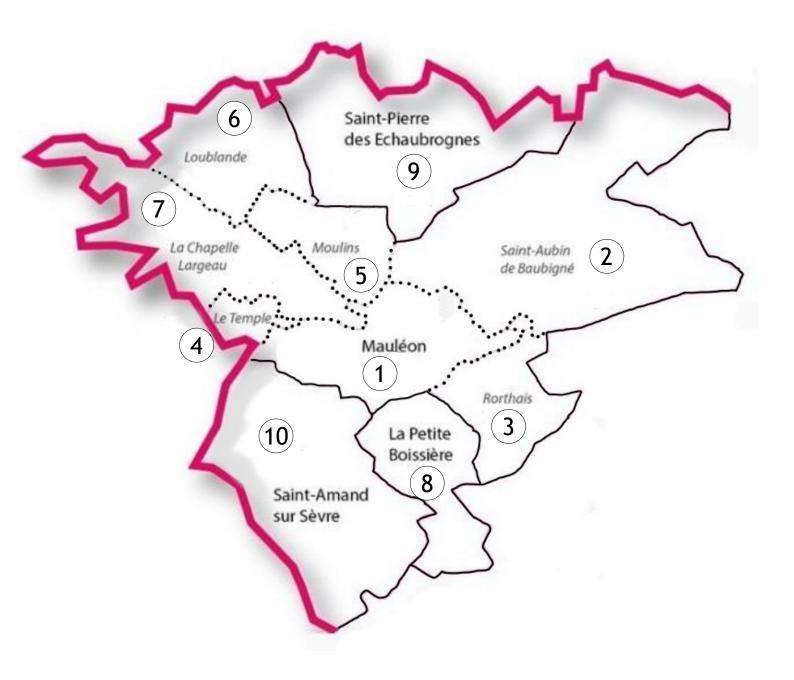
Le Centre Socio-Culturel du Pays Mauléonais, association reconnue d'Éducation Populaire, agréé Centre Social par la CAF des Deux-Sèvres, est une structure de proximité à l'écoute des besoins des habitants. Le CSC développe des actions éducatives et pédagogiques auprès des enfants et de leurs familles des 10 localités du Mauléonais, en faisant référence aux valeurs centrales de son projet social : *le vivre ensemble, la solidarité et la participation*.

<u>Les projets de chaque accueil</u> sont réfléchis avec les animateurs et des groupes de parents bénévoles afin d'offrir des temps d'accueils éducatifs et ludiques, **ouverts à tous et pour tous.**

Les objectifs éducatifs constituent donc le cadre dans lequel la notion d'activité tient sa place dans le projet pédagogique avec des temps où l'enfant se pose selon ses choix.

L'animateur est à l'écoute, il accompagne. Il est attentif aux différents besoins et rythme de l'enfant.

10 LIEUX D'ACCUEIL D'ENFANTS



	Lieux	Contacts	Responsables Accueil Périscolaire
	Mauléon	05 49 81 49 58	Noémie Wassmer
1	22 Rue Montalent	escale.mauleonais@csc79.org	
	St Aubin de Baubigné	05 49 81 41 64	Marion Brémaud
2	Place de la mairie	staubin.mauleonais@csc79.org	
	Rorthais	05 49 82 33 52	Aurore Roy
(3)	Rue Buissonnière	rorthais.mauleonais@csc79.org	
4	Le Temple	05 49 81 72 06	Chloé Mazin
7	Place de la mairie	letemple.mauleonais@csc79.org	
5	Moulins	05 49 81 57 97	Emeline Bodin
3	Rue Freulon	moulins.mauleonais@csc79.org	
6	Loublande	05 49 82 35 56	Fabrice Caillaud
0	Rue du Bocage	loublande.mauleonais@csc79.org	
7	La Chapelle Largeau	05 49 81 06 38	Chloé Mazin
	Place de la Vendée	lachapelle.mauleonais@csc79.org	
0	La Petite Boissière	06 40 65 55 50	Estelle Fillon
8	Rue de l'école	petiteboissiere.mauleonais@csc79.org	
	St Pierre des Echaubrognes	05 49 65 39 80	Florie Macé
9		stpierre.mauleonais@csc79.org	
	Rue du Clocher St Amand sur Sèvre	05 49 81 29 97	Marine Cardon
(10)			Marine Cardon
	Rue du Stade	stamand.mauleonais@csc79.org	

Responsables Petites vacances:

- Mauléon : Eve Lepic 05 49 81 49 58 / escale.mauleonais@csc79.org
- St Aubin de Baubigné : Alban Thibaud 05 49 84 41 64 / staubin.mauleonais@csc79.org

Responsables mercredi:

- Mauléon : Cécile Favre 05 49 81 49 58 / mercredi.mauleonais@csc79.org
- St Aubin de Baubigné : Alban Thibaud 05 49 81 41 64 / mercredistaubin.mauleonais@csc79.org
- Loublande : Emeline Bodin 05 49 82 35 56 / mercrediloublande.mauleonais@csc79.org

HORAIRES DES LIEUX D'ACCUEIL

Périodes de Vacances			
	Petites Vacances	Juillet	Août
MAULEON Site d'accueil intercommunal pour les enfants de : Mauléon Le Temple La Chapelle La Petite Boissière St Amand	9h30-17h	Dates et lieux à définir pour 2025	Dates et lieux à définir pour 2025
ST AUBIN DE BAUBIGNE Site d'accueil intercommunal pour les enfants de : St Aubin Rorthais Moulins Loublande St Pierre	9h30-17h		
Accueil sur inscription possible dès 7h le matin et jusqu'à 18h30 le soir			

Périodes Scolaires

		ueil colaire PS)		Ateliers (TAPS)		Mercredi
HORAIRES	Matin	Après- midi	Matin	Midi	Après- midi	Après-midi
Mauléon Paul Martin Maternelle	7h-9h	16h30- 19h	Mercredi 11h-12h	13h30- 14h		
Mauléon Paul Martin Elementaire	7h-9h	15h45- 19h			15h45- 16h30	<u>L'Escale</u>
Mauléon St Joseph	7h-9h	16h30- 19h				Possibilité de venir chercher son enfant : De 13h30 à
St Amand Sur Sèvre	7h-9h05	15h55- 19h			15h55- 16h30	14h30 Puis à partir de 16h30 jusqu'à 19h
La Petite Boissière	7h-8h45	15h45- 18h30			15h45- 16h30	
Le Temple	7h-9h	16h30- 18h15		13h30- 14h15		
St Aubin de Baubigné	7h-9h	15h45- 18h45			15h45- 16h30	À St Aubin
Rorthais	7h-8h55	15h45- 18h45			15h45- 16h30	Possibilité de venir chercher son enfant : De 13h30 à 14h30 Puis à partir de 16h30 jusqu'à 18h45
Moulins	7h-9h	16h30- 18h30		13h30- 14h15		
Loublande	7h-8h45	15h30- 18h30			15h30- 16h30	A Loublande Possibilité de venir chercher
La Chapelle Largeau	7h-9h	16h30- 18h45		13h30- 14h15		son enferther son enferther De 13h30 à 14h30 Puis à partir de 16h30 jusqu'à 18h45
St Pierre Des Echaubrognes	7h-9h Mercredi 7h-10h	16h- 18h45	Mercredi 9h-10h		16h- 16h30	

MODALITES D'INSCRIPTION



▶ Toutes les inscriptions se font sur le Portail familles :

APS, ATELIERS et MERCREDI:

L'année scolaire est constituée de 5 périodes, de vacances à vacances. Nous demandons aux familles de faire la réservation pour la période.

Les délais d'inscriptions :

- pour un rajout, les familles peuvent inscrire leurs enfants jusqu'à 3 jours avant la date (ex : pour une présence le mercredi, la famille pourra faire l'inscription jusqu'au samedi soir minuit).
- pour une annulation, les familles peuvent supprimer la réservation jusqu'à 1 jour avant la date (ex : pour une présence le mercredi, la famille pourra l'annuler jusqu'au lundi soir minuit).

<u>Pour les situations hors délais</u> et qui doivent rester exceptionnelles, les familles contactent le CSC uniquement par téléphone (05 49 81 86 31) ou s'informent directement auprès du responsable de l'accueil périscolaire.

Nous validerons les modifications pour des situations d'urgence telles que :

- les changements de planning de dernière minute des personnels soignants
- les accidents de la vie (hospitalisation, urgence santé, décès)
- la reprise d'un emploi de dernière minute ou en intérim

Pour les ateliers, en plus de l'inscription sur le Portail familles, une feuille d'inscription est distribuée avant chaque période par l'école dans les cartables pour le choix de la thématique.

PETITES VACANCES:

Les inscriptions sont ouvertes durant 2 semaines et se terminent 2 semaines avant le début de l'accueil de loisirs.

VACANCES D'ETE:

JUILLET : Inscriptions sur le portail familles entre la mi-mai et la mi-juin

AOÛT : Inscriptions possibles jusqu'au 15 juillet

MINI-SEJOURS : pré-inscriptions en avril et confirmation en mai et juin.

▶ La cotisation

5 € pour une cotisation individuelle ou 8 € pour une cotisation familiale (valable sur une année scolaire).

FACTURATION



LE MERCREDI

- > 2 modes de facturation possibles :
- à la période : forfaits pour l'après-midi avec repas ou pour l'après-midi sans repas.

Chaque période est comprise de vacances à vacances.

- <u>à l'unité</u>: tarifs pour l'après-midi avec repas, ou pour l'après-midi sans repas, ou uniquement le repas.

Le mode de facturation peut changer en cours d'année selon la fréquentation de l'enfant. Le calcul est fait à l'avantage des familles.

L'ACCUEIL DE LOISIRS (petites vacances et été)

- 2 modes de facturation possibles :
- forfait à la semaine
- tarif à la journée

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

- > 2 modes de facturation possibles :
- <u>à la période</u> : tarifs forfaitaires à la journée (matin **et** soir) ou demi-journée (matin **ou/et** soir)

Chaque période est comprise de vacances à vacances.

- <u>à l'unité</u> : toute unité commencée est due. Une unité équivaut à :
- le matin : de 7h à 8h et de 8h à 9h (ou 10h à St Pierre des Echaubrognes)
- l'après-midi : de la fin de l'école à 17h30 et de 17h30 à la fermeture de l'Accueil Périscolaire.
 Il y a donc au maximum 2 unités le matin et 2

unités le soir.

Le mode de facturation peut changer en cours d'année selon la fréquentation de l'enfant. Le calcul est fait à l'avantage des familles.

Les tarifs sont accessibles sur le site internet : mauleonais.csc79.org

LE RÈGLEMENT DES FACTURES

Le tarif appliqué dépend du quotient familial et du régime allocataire (CAF ou MSA).

<u>Pour l'accueil périscolaire et les mercredis</u>, une notification est envoyée par mail à la fin de chaque période pour informer que la facture est disponible sur le portail familles. La facture est à régler dans les 2 semaines suivantes.

<u>Pour les accueils de loisirs de vacances</u>, une notification est envoyée par mail suite à l'inscription. La facture est à régler avant la période d'accueil de loisirs.

Modalités de paiements : virements, chèques, espèces, CESU et Chèques Vacances.

Retard de paiements : au-delà de 2 périodes non-réglées, le CSC se laisse le droit de refuser l'inscription de l'enfant sur les activités qu'il gère.

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



Article 1 – Présentation

<u>Accueil périscolaire et Mercredi :</u>

Les enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans sont accueillis avant et après l'école, de façon régulière ou occasionnelle.

L'accueil est organisé sur 10 sites pour l'accueil périscolaire et sur 3 sites pour les mercredis.

Accueil de loisirs des vacances :

Ils sont ouverts à chaque période de vacances scolaires aux enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans. Ils se déroulent pendant les petites vacances sur 2 sites et sur plusieurs sites pendant les vacances d'été (5 sites en juillet et 2 en août).

Article 2 – Encadrement

Les groupes d'enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés sous la responsabilité d'un directeur diplômé. L'encadrement est assuré selon les normes établies par la réglementation relative à l'Accueil Collectif de Mineurs.

Article 3 - Fonctionnement des accueils

Accueil des enfants

• Arrivée et départ :

Les familles accompagnent leurs enfants le matin jusque dans les locaux et s'assurent que l'enfant soit accueilli par un animateur.

Le soir, l'enfant repart avec ses parents ou avec une personne autorisée (identifiée en amont sur le portail familles).

L'enfant peut être autonome seulement si la famille a complété une autorisation.

Accueil des enfants à partir de 3 ans.

Si l'enfant est scolarisé avant 3 ans, une demande au préalable est obligatoire afin d'étudier la demande pour permettre un accueil répondant au rythme de l'enfant.

Les horaires de fonctionnement

Les enfants sont accueillis selon les heures de chaque lieu (se référer aux pages 6 et 7)

Le petit déjeuner

La prise du petit déjeuner est une possibilité offerte aux familles pour faciliter certaines organisations familiales.

Il est donc possible de le prendre de 7h à 8h en accueil périscolaire et jusqu'à 9h sur l'accueil de loisirs des vacances. La famille fournit l'ensemble des éléments du petit déjeuner. Il est préférable de fournir le petit-déjeuner quotidiennement et non à la semaine pour faciliter le rangement et la conservation des aliments.

Le repas du mercredi midi et de l'accueil de loisirs

Les repas sont fournis par un prestataire extérieur.

Celui-ci est un moment de convivialité et fait partie intégrante du projet éducatif. Il est pris dans les salles d'activités ou dans les cantines. Des repas froids peuvent être proposés aux enfants afin de faciliter les animations de la journée.

Le goûter

Le goûter est fourni par le Centre Socio-Culturel. Il est composé principalement de produits locaux et bio permettant une collation répondant aux besoins nutritionnels de l'enfant. Sa base est le pain accompagné d'un tartinable (confiture, miel, fromage, compote...)

Activités

Les propositions d'animation sont élaborées par l'équipe d'animation et adaptées à l'âge et au rythme des enfants. Le contenu peut évoluer en fonction des conditions météo, des opportunités d'animations ou de contraintes indépendantes de la volonté des équipes.

Le projet éducatif de la structure ainsi que les projets pédagogiques décrivant le fonctionnement des activités sont à la disposition des familles sur demande.

Transport

Les animateurs des équipes peuvent être amenés à assurer un transport en mini-bus 9 places lors de sorties.

Pour les Mercredis, les animateurs viennent chercher les enfants au portail de l'école entre 11h45 et 12h15 selon l'organisation des circuits de transport.

Aide aux leçons

Une aide aux leçons peut être proposée à l'accueil périscolaire par des bénévoles les lundis et jeudis si les parents et les enfants le souhaitent et selon la disponibilité des bénévoles.

S'il n'y a pas de bénévole, l'enfant peut faire ses leçons en autonomie lorsque les animations sont finies et sur demande des familles.

Prescription médicale

Les médicaments peuvent être donnés aux enfants uniquement sur prescription médicale (fournir la boite et l'ordonnance).

Intempéries

En cas d'intempéries importantes (ex : vigilance météo pour verglas, neige, canicule, tempête...), le CSC réglementé par la SDJES se réserve le droit de ne pas maintenir l'accueil des enfants pour assurer la sécurité de tous.

Article 4 - Engagement - Vivre ensemble

Engagement du CSC

Le CSC veut offrir un accueil de loisirs convivial, sécurisé et sécurisant pour tous et souhaite favoriser le rythme et les besoins de l'enfant. Pour cela, il s'engage à :

- Accueillir tous les enfants en assurant leur sécurité affective et physique,
- Respecter la réglementation en vigueur des acceuils Collectifs de Mineurs définit par la SDJES,
- Être à l'écoute des familles en proposant un temps de rencontre si nécessaire.

Engagement des enfants

Les enfants sont accueillis sur différents temps de la journée, en collectivité, ils s'engagent à :

- Se respecter les uns les autres ainsi que les adultes,
- Respecter les règles de vie de leur groupe,
- Informer l'animateur en cas de conflits qui interviendra pour trouver une solution,
- Prévenir l'animateur pour tous besoins particuliers (s'isoler, aller sur la cour,...),
- Avoir une attitude positive lors du partage des moments de jeux avec les autres enfants,
- Ne rien rapporter de la maison sans l'accord de ses parents et de l'équipe.

Engagements des parents

En inscrivant leur enfant et en prenant connaissance de ce règlement de fonctionnement, les parents s'engagent à :

- Informer le responsable de toutes situations particulières (garde alternée, troubles du comportement, PAI, projet personnalisé, difficulté ponctuelle) lors de l'inscription en le précisant sur le portail familles ou au moment de l'événement. Cette information aidera au bon fonctionnement de l'accueil de votre enfant et restera confidentielle.
- Accompagner impérativement leur enfant jusque dans le local et s'assurer qu'un animateur le prend en charge.
- Garder un comportement adapté et bienveillant avec les équipes et les autres familles et ne pas intervenir auprès des autres enfants et informer le responsable.
- Respecter impérativement les horaires de fonctionnement.
- En cas d'absence de dernière minute, prévenir systématiquement par téléphone.
- Marquer les vêtements des enfants afin d'éviter toute perte ou échange avec un autre enfant et limiter les objets personnels apportés par leur enfant. Téléphones ou/et montres connectées sont interdits.

Le CSC sera amené à rencontrer la famille et l'enfant en cas de nonrespect du règlement et proposer des adaptations concernant l'accueil de l'enfant.

Pour toutes demandes concernant l'accueil et l'accompagnement de vos enfants :

Raphaële Garnier- Coordinatrice Enfance

05.49.81.86.31 **Email**: coenfance.mauleonais@csc79.org

Et plus précisément, pour toute demande particulière :

Juliette Chevalier, Coordinatrice Accueil de Loisirs et Mercredis Email : coenfanceloisirs.mauleonais@csc79.org Email : coenfancemercredi.mauleonais@csc79.org

×	
	TION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
	onner au responsable de l'accueil ant le lundi 16 septembre 2024
Père, Mère ou Représe	entant légal de le ou les enfant(s)
reconnaît avoir pris con	nnaissance, avec mon enfant, du règlement de n accepter toutes les conditions.
Fait à	, le

INFOS+



Pour toutes demandes de renseignements concernant les inscriptions, la facturation, ou votre QF, vous pouvez contacter le CSC :

6 grand'rue - 79700 MAULÉON 05.49.81.86.31

Email: contact.mauleonais@csc79.org
Site: mauleonais.csc79.org

<u>Horaires du CSC en périodes scolaires</u>: 9h-12h/14h-18h (fermé jeudi matin)

Horaires du CSC pendant les vacances : 9h-12h/14h-17h30 (fermé jeudi matin et vendredi après-midi)

